

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**Compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.  
Vote**

### Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

**Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Danielle Nardini et s'absente au moment du vote.**

#### Présents :

M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpéch, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Demanes à Mme Layrisse  
M Alban à Mme Nardini  
Mme Baron à M Augé  
Mme Ferec à M Auffret  
M Guichoux à M Cases

#### Absent(s) :

M Mangon

**Secrétaire de séance : M Jacques Bouteyre.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 28 mars 2018  
Rendue exécutoire le : 30 mars 2018  
Publiée le : 30 mars 2018

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 28 mars 2018

## Compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017. Vote

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif et de la Décision Modificative de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il fait apparaître trois types de résultat :

- Le résultat brut.
- Le résultat reporté.
- Le résultat net.

a) Le résultat brut correspond aux opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours d'un exercice budgétaire. Il ne tient donc pas compte des restes à réaliser. Le résultat brut de l'exercice 2017, en cohérence avec le compte de gestion établi par le Receveur municipal, s'élève à 2 494 182,41 euros.

	Réalisation des dépenses	Réalisation des recettes	Résultat brut
Fonctionnement	36 526 495,11	40 713 115,04	4 186 619,93
Investissement (dont 001)	13 189 690,64	11 497 253,12	-1 692 437,52
<b>Total au CA 2017</b>	<b>49 716 185,75</b>	<b>52 210 368,16</b>	<b>2 494 182,41</b>

b) Le résultat reporté correspond au solde des opérations qui restent à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Il n'existe pas de reports de crédits en section de fonctionnement.

Les crédits d'investissement reportés du compte administratif 2017 s'élèvent à 1 377 519,70 euros en dépenses et à 336 649,77 euros en recettes. Les reports de crédits correspondent à des dépenses engagées et non mandatées ou à des recettes engagées et non titrées à la clôture de l'exercice.

Parmi les principaux reports de crédits de dépenses, on peut relever :

- Étude de faisabilité de la restructuration du Carré des Jalles
- Travaux de sécurisation des entrées des écoles
- Enfouissement de réseaux (rue Lamartine, avenue de Martignas, avenue de la Boétie,...)
- Aménagement des locaux Copernic
- Travaux d'éclairage public avenue de Martignas
- Travaux de voirie dans divers lieux

- Achat d'un camion grue
- Mobilier scolaire Maternelles et Élémentaires
- Achat de deux véhicules
- Aménagement paysager de l'avenue du Haillan
- Travaux de démolition de bâtiments

En recettes, les reports de crédits correspondent à la subvention de Bordeaux Métropole pour les travaux de rénovation de l'école de Gajac dans le cadre du Fonds de concours aux communes pour le développement des équipements scolaires et à une subvention de Bordeaux Métropole dans le cadre du PAE de Cérillan.

	Reports en dépenses	Reports en recettes	Solde des reports
Fonctionnement	-	-	-
Investissement	1 377 519,70	336 649,77	-1 040 869,93
<b>Total au budget</b>	<b>1 377 519,70</b>	<b>336 649,77</b>	<b>-1 040 869,93</b>

c) Le résultat net est la conséquence des deux résultats précédents. Il correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Le résultat net s'élève dans le compte administratif 2017 à 1 453 312,48 euros.

	Résultat brut	Solde des reports	Résultat net
Fonctionnement	4 186 619,93	-	4 186 619,83
Investissement	-1 692 437,52	-1 040 869,93	-2 733 307,45
<b>Total au budget</b>	<b>2 494 182,41</b>	<b>-1 040 869,93</b>	<b>1 453 312,48</b>

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** le compte administratif 2017.

**Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser soit 1 377 519,70 € en dépenses et 336 649,77 € en recettes.

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **27 POUR, 7 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 28 mars 2018  
pour expédition conforme  
Le maire



Jacques Mangon



## Rapport de présentation du compte administratif 2017

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget.

Il permet en effet de faire un relevé exhaustif des réalisations de dépenses et recettes au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, il permet de dégager le résultat de l'exercice écoulé.

### LES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le total des mouvements budgétaires réalisés en 2017 est de :

- 49,716 millions d'euros en dépenses
- 52,210 millions d'euros en recettes.

Le résultat brut correspondant à la différence entre les opérations en dépenses et les opérations en recettes réalisées au cours de l'exercice est donc de 2,494 millions d'euros.

En investissement, les engagements de dépenses et de recettes qui n'ont pas pu faire l'objet d'un mandatement avant le 31 décembre 2017 font l'objet d'un report sur l'exercice 2018. Les reports de dépenses s'élèvent à 1 377 519,70 € en dépenses et à 336 649,77 € en recettes.

Le solde entre les reports de dépenses et les reports de recettes correspond au résultat reporté. Il est déficitaire et s'élève à -1,041 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2017 correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Il s'élève à 1,453 million d'euros.

## LE FONCTIONNEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section de fonctionnement sur l'exercice 2017 sont de :

- 36 526 495,11 € en dépenses
- 40 713 115,04 € en recettes

Les données du compte administratif 2017 montrent la très bonne santé financière de la commune avec une épargne nette très largement positive et une capacité de désendettement inférieure à 4 ans.

### Décomposition de l'épargne 2017 – Données du CA 2017

Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	39,5 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	34,2 M€
= Épargne brute	5,3 M€
- Remboursement de la dette	2,4 M€
= Épargne nette	2,9 M€

## Les dépenses de fonctionnement

### **Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :**

	DRF	Évolution
2012	31 297 380	7,50%
2013	31 657 927	1,15%
2014	33 221 881	4,94%
2015	32 955 246	-0,80%
2016	33 450 683	1,50%
<b>2017</b>	<b>34 233 073</b>	<b>2,34%</b>

En 2015, la dynamique des dépenses de fonctionnement a été stoppée au compte administratif (-0,80%).

En 2017, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est principalement due à des mesures nationales : mise en place progressive du PPCR, augmentation du point d'indice de la fonction publique, élections et augmentation du FPIC.

### Les dépenses de personnel :

Après deux exercices de maîtrise de leur évolution à 1,5-1,6%, les dépenses de personnel ont augmenté de 2,6% en 2017 principalement en raison de contraintes extérieures : mise en place progressive du PPCR, revalorisation du point d'indice, organisation de quatre tours d'élections, effet GVT...

### *Chapitre 012 "Charges de personnel" :*

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP	Evolution CA/CA
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,9%	5,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,6%	1,3%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	99,44%	1,5%	1,5%
2017	21 760 000	21 610 000	21 562 161	99,09%	2,96%	2,6%

### Les dépenses de fonctionnement général :

#### Les achats et charges externes

### Chapitre 011 « charges à caractère général »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2014	7 030 331	8 286 307	7 969 413	-0,61%	7,84%
2015	8 209 631	8 214 106	7 645 274	16,77%*	-4,07%
2016	8 360 440	8 360 440	7 836 470	1,84%	2,5%
2017	8 433 361	8 433 361	7 938 581	0,87%	1,30%

\*En 2014, le budget primitif était voté en décembre sans reprise des résultats de l'exercice

N-1. Un budget supplémentaire a été voté au mois de juin 2014 pour reprendre les résultats 2013 et a porté à 7 936 191 € les crédits inscrits au chapitre 011. Le BP 2015 est en augmentation de +3,45% par rapport au BP+BS 2014.

L'évolution des charges à caractère général est maîtrisée dans la mesure où elle n'évolue que de +1,30% compte tenu des effets volume de certaines activités comme les achats de denrées alimentaires. Elle résulte des actions mises en place pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement comme par exemple la mise en place du schéma directeur du patrimoine immobilier, le remplacement de 350 points lumineux en 2017 par des lanternes LED moins énergivores et la coupure nocturne de l'éclairage.

#### Les participations de la ville

*Évolution des subventions versées (CA) :*

	Subventions aux associations	Subvention au CCAS	Subvention à l'EPCC
2014	1 283 603	982 918	1 124 445
2015	1 083 367	982 918	1 097 961
2016	1 125 879	1 000 000	1 073 100
2017	1 163 330	1 075 000	1 081 933

Malgré le contexte de baisse des dotations de l'État, la Ville a augmenté le montant des subventions versées aux associations.

La subvention du CCAS a augmenté pour conforter le développement de nouvelles initiatives dont l'épicerie solidaire.

Enfin, la subvention de l'EPCC Carré-Colonnes a également augmenté pour prendre en compte l'évolution des charges refacturées (mise à disposition du personnel et charges générales liées à l'utilisation du bâtiment).

#### Les autres dépenses

*Données issues des comptes administratifs :*

	Chap. 66 Charges financières	Chap.67 Charges exceptionnelles	Chapitre 014 Atténuations de produits
2014	858 050	62 972	136 059
2015	766 860	59 057	190 691
2016	666 134	54 557	268 887
2017	569 398	54 577	379 401

Les frais financiers continuent de baisser suite au désendettement de 4,4 millions d'euros en 2015 et 2016.

Au chapitre 014 est comptabilisé le FPIC, il est en augmentation de +100 246 € par rapport en 2016 du fait de la refonte de la carte intercommunale qui a eu pour effet d'augmenter le niveau de richesse de notre ensemble métropolitain et donc le montant de FPIC du pour 2017 par les villes de Bordeaux Métropole.

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 40 006 950,43 € en 2017.

### La fiscalité

	Produits de taxe d'habitation et de taxes foncières
2014	18 944 104
2015	19 403 639
2016	20 851 751
2017	21 394 303

	Taux de taxe d'habitation	Taux de taxe foncière sur le foncier bâti	Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti
2014	17,84%	23,87%	59,99%
2015	17,84%	23,87%	59,99%
2016	18,84%	25,21%	63,36%
2017	18,84%	25,21%	63,36%

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations encaissée en 2017 s'élève à 1 426 000 €. Elle est en constante augmentation depuis 2015.

### Les relations financières avec Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décompose en 2017 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation pour 2017 s'élève à 1,989 millions d'euros. La baisse de 277 K€ par rapport à 2016 tient compte du transfert d'une partie du Carré des Jalles comme équipement culturel métropolitain. Elle se décompose en une recette de fonctionnement de 2,266 millions d'euros et une dépense d'investissement de 599 K€.

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée en 2017 par Bordeaux Métropole est de 1,202 millions d'euros. Elle est en baisse de 28 000 € par rapport à 2016.

La Ville a perçu en 2017 un montant de 1 028 500 € au titre du fonds de concours métropolitain pour la compétence « voirie et propreté » dans la mesure où elle l'exerce en place et lieu par délégation de la Métropole ces missions.

### Les dotations de l'État

	DGF perçue	Évolution
2014	3 347 014	- 5,88 %
2015	2 639 492	-21,14 %
2016	1 916 295	-27,40 %
2017	1 420 974	-25,85%

La Ville a perdu 495 321 € de recettes de DGF en 2017, soit une perte cumulée de 2014 à 2017 de 4,9 millions d'euros de DGF.

### Les autres recettes

	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2014	745 405	2 305	651 269	239 637
2015	723 803	4 969	264 853	220 036
2016	709 348	541	1 220 749	233 829
2017	1 279 685	495	545 383	271 476

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées. La Ville a procédé à 437 240 € de cessions en 2017 :

- La maison au 3 rue Ulysse Maleyran : 235 000 €
- La maison au 1 rue Ulysse Maleyran : 202 000 €

## L'INVESTISSEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2017 sont de :

- 13 189 690,64 € en dépenses
- 11 497 253,12 € en recettes

### **Les dépenses d'investissement**

Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

#### Les dépenses d'équipement.

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

	BP+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2015	5 823 983	2 862 446	49,15%
2016	7 832 035	5 445 931	69,53%
2017	9 384 272	7 616 436	81,16%

En 2017, non seulement le montant des travaux réalisés est en augmentation de 2,2 millions d'euros par rapport à 2016 (+39,86%) mais aussi le taux de réalisation des investissements atteint 81,16 % des dépenses budgétées grâce à une meilleure programmation des investissements à réaliser et à la mise en place de la technique des AP/CP.

Les principales opérations d'équipement réalisées en 2017 sont :

- Les travaux de rénovation de l'école élémentaire de Gajac
- L'aménagement du cimetière Balanguay
- Le remplacement de 350 points lumineux par des LED
- L'aménagement du parking du Pôle Simone Veil
- Les travaux d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux et d'aménagement d'espaces verts en lien avec les projets de la Métropole (rue Lasserre, avenue de Martignas, rue Massenet, avenue du Haillan)
- L'aménagement du multi-accueil Gribouille
- La mise en place de la vidéoprotection autour du Carré des Jalles
- L'aménagement des anciens locaux de la trésorerie pour accueillir le CCAS
- Le plan numérique à l'école
- Les travaux de sécurisation de l'entrée des écoles et des centres de loisirs
- Les travaux au Carré des Jalles : sécurité incendie et changement de fauteuils
- Les travaux d'isolation thermique de l'école de Corbiac
- L'extension du cimetière Piquès.

La Ville a réalisé une enveloppe d'un million d'euros destinée au gros entretien du patrimoine existant.

La Ville a poursuivi avec l'Hôtel de Ville et l'Ecole Carrié la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé adopté par le conseil municipal en 2015 qui représente un engagement pluriannuel de travaux d'importance.

La Ville a procédé à l'acquisition de la maison Degrave au 8 rue G. Bizet pour 275 000 €, à celle de la maison au 27 rue Henri Martin pour 165 000 € et à celle de la propriété Bouey rue Henri Martin pour 280 000 €.

### Le remboursement du capital de la dette

En 2017, après un désendettement de 4,4 millions en 2015 et 2016, la Ville s'est très légèrement endettée de 215K € à un taux très faible de 0,91 % dans le cas du refinancement auprès de la Caisse Française de Financement Local d'un emprunt structuré identifié comme à risque.

Rétrospective 2009-2018 de l'encours de dette du budget principal au 1<sup>er</sup> janvier :

	Montant en euros
Encours de dette au 1er janvier 2009	29 768 038
Encours de dette au 1er janvier 2010	27 697 941
Encours de dette au 1er janvier 2011	25 654 105
Encours de dette au 1er janvier 2012	23 554 685
Encours de dette au 1er janvier 2013	22 932 773
Encours de dette au 1er janvier 2014	22 089 704
Encours de dette au 1er janvier 2015	21 940 385
Encours de dette au 1er janvier 2016	19 403 314
Encours de dette au 1er janvier 2017	17 499 123
Encours de dette au 1er janvier 2018	17 714 642

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 se décompose par 66,79 % d'emprunts à taux fixe, 18,08 % d'emprunts à taux variables et 15,13 % d'emprunts à taux structurés.

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 870 318,07 € en 2017.

Elles sont principalement constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 4 170 620 €.

Les autres recettes d'investissement perçues par la Ville en 2017 sont :

- 409 173 € de FCTVA
- 272 306 € de recettes reversée par Bordeaux Métropole au titre de la taxe d'aménagement et de la taxe locale d'équipement
- 90 141 € du Département au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement des Communes
- 277 825 € de Bordeaux Métropole pour le remboursement de quote-part de la dette liée aux transferts de compétence Aire d'accueil des gens du voyage et réseau de chaleur

L'excédent 2016 du budget annexe de la production d'énergie repris au budget principal en 2017 s'élève à 107 384,68 €.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG18_023
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2017. VOTE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-213304496-20180328-DG18_023-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20180328-DG18_023-DE-1-1_0.xml	text/xml	944
<i>nom de original:</i>		
DG18_023.pdf	application/pdf	2644657
<i>nom de métier:</i>		
70_DE-033-213304496-20180328-DG18_023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2644657

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2018 à 08h48min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2018 à 08h48min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2018 à 08h48min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2018 à 08h49min38s	Reçu par le MI le 2018-03-30